

INFO Gan Assurances

la lettre d'information trimestrielle des clients Gan Assurances

Édito

Madame, Monsieur,
Cher Client,

J'ai le plaisir de vous adresser la lettre d'information des clients Gan Assurances.

Vous y découvrirez les nouvelles formules bancaires, particulièrement attractives, que nous pouvons vous proposer avec Groupama Banque, ainsi que de nouvelles dispositions législatives et réglementaires qui vont impacter votre quotidien.

Que vous soyez particulier, professionnel ou chef d'entreprise, je vous invite à découvrir nos offres et solutions, ainsi que les avantages dont nous pouvons vous faire bénéficier, pour vous-même, votre famille, ou vos salariés.

N'hésitez pas à nous consulter régulièrement pour faire le point sur vos contrats et garanties, nous pourrions les faire évoluer en fonction de votre nouvelle situation ou de vos projets.

C'est ça, le Suivi Expert Gan Assurances !

Votre agent général

Des solutions bancaires sur-mesure avec Groupama Banque !

→ Astréa Jeunes⁽¹⁾, une formule bancaire pour faire ses premiers pas vers l'indépendance !



Pour les 16-17 ans :

- une carte Bleue Visa Electron⁽²⁾ à autorisation systématique,
- une assurance des moyens de paiement incluant une garantie de bonne fin de livraison des achats effectués sur Internet⁽³⁾,
- des services de banque à distance gratuits⁽⁴⁾ ainsi que l'ensemble des opérations effectuées par Internet (virement...).

De 18 ans à 25 ans, bénéficiez en plus :

- d'un chéquier⁽²⁾ et d'une carte Bleue Visa à débit immédiat⁽²⁾ ou à débit différé⁽²⁾⁽⁶⁾,
- d'une facilité de caisse de 100 €⁽⁵⁾ à 0 % TAEG fixe.

(1) Présence du représentant légal obligatoire à l'ouverture pour un mineur.

(2) Délivré(e) sous conditions Groupama Banque.

(3) Assurance souscrite auprès de Gan Eurocourtage et de Groupama Protection Juridique, dans la limite des garanties prévues aux conditions générales.

(4) Hors frais de connexion et de communication téléphonique éventuels.

(5) Sous réserve d'acceptation par Groupama Banque. Au-delà de 100 €, taux aux conditions tarifaires.

(6) Sous réserve de la disponibilité de ce produit ou service. Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel.

→ Élancio 2011 : plus l'argent reste, plus votre fidélité est récompensée !

Avec le compte bancaire rémunéré Élancio 2011, vous bénéficiez d'un taux de rémunération de votre épargne qui augmente chaque année jusqu'à 4 %* la 4^{ème} année. Idéal pour se constituer une épargne de précaution.

D'autres avantages liés à ce compte (fonds disponibles à tout moment, taux garantis et progressifs, versements libres et sans frais...) sont à découvrir auprès de votre agent général.

* Compte bancaire rémunéré sans moyen de paiement. Offre valable du 07/03/2011 au 31/12/2011. Chaque client ne pourra souscrire qu'un seul Élancio 2011. Un versement minimum de 500 € est requis à l'ouverture du compte bancaire. Montant maximum des versements : 50 000 €. Tout retrait rapportant le solde à un montant inférieur à 500 € entraînera la clôture du compte bancaire. Il ne sera plus possible d'effectuer des versements après le 31/12/2011. Retraits libres selon les conditions particulières. Le taux de rendement moyen brut est de 2,69 % et correspond pour un versement au 7 mars 2011, au rendement effectivement perçu sur les 4 premières années lorsque les sommes ne sont pas retirées du compte pendant cette période. Au-delà, application du taux déterminé par la banque selon les conditions du marché. Conditions particulières disponibles sur le site www.groupamabanque.com

Groupama Banque - S.A au capital de 104 636 832 euros - 67, rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 006 369 - www.groupamabanque.com

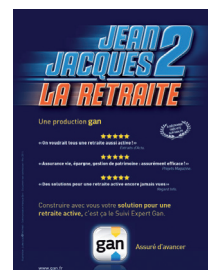
Votre assureur agit exclusivement pour le compte de Groupama Banque en qualité d'intermédiaire en opérations de banque. Il est autorisé à vous proposer la souscription de ses produits bancaires.

Un document d'information vous sera fourni sur simple demande. Vous pourrez vous rétracter auprès de Groupama Banque par écrit selon les modalités précisées dans votre contrat.

Une nouvelle campagne de communication pour la marque Gan

Depuis le 8 mai, la marque Gan est de nouveau sur les écrans TV, en presse écrite et sur Internet. Cette campagne sera visible en plusieurs vagues jusqu'au mois de novembre.

En signant deux films modernes et dynamiques, **Gan aborde les sujets de la Retraite et de la Prévention en entreprise** de façon optimiste et humoristique !



Assuré d'avancer



Réalisez vos projets en toute confiance !

La souscription d'une Assurance Dommage Ouvrage est obligatoire si vous faites construire une maison, une extension ou si vous faites rénover totalement votre habitation.



Un contrat simple et complet.

→ Vous êtes couvert pendant :

- les 10 années qui suivent la réception des travaux pour les dommages affectant la solidité de votre maison ou la rendant inhabitable ;
- les 2 ans après la réception des travaux, en cas de non fonctionnement des équipements installés (chaudière...).

→ Vous bénéficiez d'une garantie de performance énergétique pour les constructions « vertes » : en cas de mauvaise installation, Gan Assurances vous indemnise pour la réalisation de travaux nécessaires à la mise en conformité de la réglementation thermique.

→ Vos dommages sont expertisés et indemnisés en moins de 3 mois.

Pour vous accompagner dans votre projet, demandez conseil à votre agent général Gan Assurances !

Les détecteurs de fumée... une obligation !

Devant le nombre d'incendies domestiques en France, un décret a rendu obligatoire l'installation d'au moins un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF) normalisé dans les logements d'habitation.



Vous êtes occupant*, locataire ou propriétaire, de votre logement ? Voici ce que la loi oblige :

- équiper son logement avant 2015 d'au moins un DAAF normalisé ;
- entretenir le détecteur de fumée installé ;
- informer son assureur habitation de son installation.

Cette mesure simple permettrait de sauver 400 à 500 vies par an !

Vous n'êtes pas encore équipé ? Parlez-en à votre conseiller Gan Assurances et bénéficiez de DAAF à un tarif préférentiel !

* Sauf pour les locations saisonnières, les foyers, les logements de fonction et les locations de meublés pour lesquels l'obligation incombe au propriétaire non-occupant.

Nouvelles réglementations pour les 2 ou 3 roues depuis le 1^{er} janvier 2011

Immatriculation des cyclomoteurs anciens

Pour se déplacer sur la voie publique, l'immatriculation est obligatoire pour les cyclomoteurs de moins de 50 cm³ mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004.

Pour faciliter la demande d'immatriculation à la préfecture, les propriétaires de cyclomoteurs anciens doivent se munir d'une attestation d'assurance valide et des attestations des trois années précédentes.

Formation obligatoire pour conduire des 2 ou 3 roues

Désormais, les titulaires du permis B depuis au moins 2 ans, doivent suivre une formation de 7 heures pour conduire une motocyclette légère (< 125 cm³) ou un 3 roues (> 50 cm³), contre 3 heures précédemment. Les conducteurs qui ont suivi la formation de 3 heures en conservent le bénéfice. À l'issue de cette formation, une attestation est délivrée par l'établissement d'enseignement.

Les conducteurs de motocyclette légère peuvent être exemptés de cette formation s'ils peuvent justifier qu'ils conduisaient une motocyclette au cours des cinq dernières années, avant le 1^{er} janvier 2011. La justification doit être apportée par un relevé d'informations établi par l'assureur du conducteur.

Laissez votre épargne s'épanouir avec Chromatys !

Dans un contexte économique difficile, il est nécessaire de diversifier votre épargne pour valoriser au mieux votre patrimoine.

Avec votre contrat d'assurance vie Chromatys, vous investissez :

→ 85 % maximum sur le fonds en € pour des résultats réguliers : vous sécurisez une partie de votre épargne et vos intérêts sont définitivement acquis.

→ 15 % minimum sur l'une des unités de compte de votre choix pour dynamiser la performance : vous bénéficiez d'une gestion réactive et maîtrisée*.

* Investir sur des supports en unités de compte comporte des risques liés à l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte n'est pas garantie et est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Informez-vous et contactez-nous sur www.ganassurances.fr

Journal trimestriel édité par la Direction Développement de Gan Assurances [Réf 3370-11050-072011]. Directeur de la publication : Philippe Delerive.
Rédaction : Judith Burel, Catherine Gilles, Ségolène Laurent, Valérie Martin, Maria Marques, Yann Robic.
Conception graphique : Casa Del Sol - Impression : Imprimerie Roto Vincent. Dépôt légal à parution. Document non contractuel. 3^{ème} trimestre 2011.
Gan participe à la protection de l'environnement en faisant imprimer ce document par un site de production « Imprim'vert », sur des papiers issus de forêts gérées durablement, avec des encres à base d'huiles végétales et au financement du recyclage des imprimés papier en adhérent à Ecofolio.